

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2007029**

**Signataire : CK**

**OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Cinéma le Studio"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

Article unique : décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 700 euros à l'association « Cinéma le Studio ». La dépense sera imputée dans le budget communal à l'article 6574 – 314 (705 – 6574 – 314).

Le Maire,